

ACTUALITÉ LOCALE

VAR Seconde édition de Var en sport

Le Département du Var organise la seconde édition de Var en Sport, du 2 au 5 avril, au complexe sportif Jean-Turchi à Lorgues. Une action qui participe à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes et à la mobilisation de la communauté éducative autour de valeurs citoyennes et sportives. Au total, 450 élèves participeront à cette action et auront la possibilité de tester six sports : le breaking, le skateboard, l'escalade sportive, le basket 3X3, le baseball / softball et le VTT sur piste pumptrack, une nouveauté, le complexe sportif Jean-Turchi bénéficiant de l'infrastructure adaptée. Chaque journée sera exclusivement dédiée à un établissement scolaire. Les trois collègues qui participent cette année à ce dispositif sont Général Ferrié de Draguignan, Thomas-Edison de Lorgues et Paul-Émile Victor de Vidauban. En 2023, pour la première édition du dispositif Var en sport à destination des collégiens, 530 élèves issus de quatre établissements scolaires ont été initiés aux sports émergents.

Déploiement du parcours cocon

Le parcours Cocon (soins préCOces et COordonnés du Nouveau-né vulnérable) constitue un parcours de suivi et de soin innovant, effectif de la naissance aux 5 ans de l'enfant. Limité jusqu'à présent à l'Ouest de la région, où plus de 800 enfants ont pu intégrer le parcours grâce à la participation de près de 20 établissements partenaires, il sera déployé dès ce mois d'avril 2024 dans le Var et les Alpes-Maritimes. Les consultations sont directement payées par l'équipe Cocon Paca aux professionnels et aux établissements de santé, selon des barèmes de remboursement parfois supérieurs au droit commun, notamment en kinésithérapie. L'objectif est de garantir le même parcours de soins pour tous, en levant les freins d'inégalité territoriale et sociale et en permettant une prise en charge pluri professionnelle et précoce de l'enfant vulnérable jusqu'à ses cinq ans.

SAINT-RAPHAËL La compagnie des philosophes revient

La célèbre manifestation intellectuelle

créée et animée par Roger-Pol Droit et Monique Atlan, philosophes à l'origine de nombreux programmes de qualité proposés par la Ville de Saint-Raphaël, revient cette année pour une deuxième édition. Une journée de débats et de rencontres au cours de laquelle huit philosophes de renom seront réunis autour d'une seule et même question : que deviennent les droits et les devoirs ? Rendez-vous le samedi 6 avril au Palais des Congrès pour obtenir des clés sur ce questionnement qui nous concerne tous, à l'occasion de la deuxième édition de la Compagnie des philosophes.

LA SEYNE-SUR-MER Grève des employés d'Auchan

Une intersyndicale composée de la CFDT, la CFTC, la CGT et FO, accompagne ce vendredi une grève des salariés du magasin Auchan, à La Seyne-sur-Mer. Les grévistes demandent une hausse des salaires pour « pouvoir vivre dignement » de leur travail. Les salariés dénoncent des hausses salariales qui ne couvrent pas l'inflation, une action de filtrage en intersyndicale au niveau des ronds points qui entourent l'hypermarché

est prévue à partir de 8h.

DRAGUIGNAN Un concours d'éloquence pour les jeunes

Le conseil municipal des jeunes dracénois organise la seconde édition du concours Talent d'éloquence. Cette compétition a pour objet de promouvoir et d'encourager la pratique de l'art oratoire et de l'art rhétorique. Il permet de préparer à la prise de parole en public, compétence évaluée lors du Grand oral du baccalauréat. Les candidats peuvent retirer et remplir le dossier d'inscription, disponible au service jeunesse et sports et sur le site internet de la commune, et le retourner avant le 5 avril. Il faut impérativement résider dans une des communes du département et être âgés de 15 à 25 ans inclus. Pour participer il faut réaliser une brève présentation vidéo (maximum 2 minutes) d'un sujet qu'ils auront choisi librement et qu'ils présenteront dans sa totalité le jour de la finale, s'ils sont sélectionnés. Cette présentation vidéo devra comporter le titre de leur exposé. L'an passé, 4 candidats avaient été primés devant 250 spectateurs.

ANNONCES LÉGALES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE DECLARATION DE PROJET N°1
VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN
LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° URBANISME 2024-004 en date du 21 mars 2024, Le Maire de la commune de MUY a ordonné l'organisation d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU de la commune de MUY.
Madame Elisabeth VARCIN, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle de Préfecture (e.r.), a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête publique se déroulera en Mairie du MUY
du MERCREDI 17 AVRIL 2024 au MERCREDI 22 MAI 2024
inclus

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés et tenus à la disposition du public pour recueillir ses observations et propositions, au siège de l'enquête publique en Mairie du MUY, Direction Urbanisme, Habitat, Développement Economique (77 Route Nationale 7 - 1er bureau au rez-de-chaussée) pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Les observations et propositions du public pourront être adressées par correspondance au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie du MUY - Madame le Commissaire Enquêteur - Déclaration de projet n°1 du PLU - 4 Rue de l'Hôtel de Ville - 83490 LE MUY. Il est précisé que les courriers devront parvenir en mairie du MUY, au plus tard le **mercredi 22 mai 2024 à 17H00**. Les observations et propositions du public transmises par la voie postale et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables en Mairie.

Le dossier d'enquête publique format numérique et un registre d'enquête dématérialisé sur lequel le public pourra consigner ses observations et propositions seront également disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5310>

Les observations et propositions pourront aussi être envoyées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5310@registre-dematerialise.fr
Il est précisé que le registre d'enquête dématérialisé ainsi que l'adresse pour l'envoi des courriels seront clos le **mercredi 22 mai 2024 à 17H00**.

Un accès gratuit au dossier format numérique et au registre dématérialisé sera garanti sur un poste informatique situé en Mairie du MUY, Direction Urbanisme, Habitat, Développement Economique (77 Route Nationale 7 - 1er bureau au rez-de-chaussée) pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures indiqués ci-dessus. Les observations et propositions du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande conformément aux dispositions de l'article R. 123-13 du code de l'environnement.

Le Commissaire Enquêteur sera présent en Mairie du MUY, Direction Urbanisme, Habitat, Développement Economique (77 Route Nationale 7 - salle de réunion 3ème étage) pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- MERCREDI 17 AVRIL 2024 de 09H00 à 12H00
- MARDI 07 MAI 2024 DE 09H00 à 12H00
- MERCREDI 22 MAI 2024 de 14H00 à 17H00

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposés en Mairie du MUY, Direction Urbanisme, Habitat, Développement Economique (77 Route Nationale 7) pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la ville : www.ville-lemuy.fr

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU ; il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique décider, s'il y a lieu, d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives aux objectifs du projet de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU peuvent être demandées auprès de Madame Liliane BOYER - Maire du MUY - 4 Rue de l'Hôtel de Ville - 83490 LE MUY.

Dès la publication du présent avis d'enquête ou pendant l'enquête publique, toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

202408664

COMMUNE DE BARGEMON

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION PLU

Par arrêté en date du 27 février 2024, Mme le Maire de Bargemon a prescrit l'enquête publique relative à la modification du PLU. L'enquête publique se déroulera durant 17 jours consécutifs, du mercredi 27 mars 2024 à 8h au vendredi 12 avril 2024 à 17h inclus.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h).

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la commune : mairie-bargemon.fr

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-bargemon.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants

- le mercredi 27 mars 2024 de 8h à 12h (début de l'enquête)
- le vendredi 5 avril 2024 de 14h à 17h
- le vendredi 12 avril 2024 de 14h à 17h (clôture de l'enquête) L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de Bargemon.

Le Maire
signé
Nadine Decarlis
202408398



Avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Commune de Bandol
Enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°2 en date du 1er mars 2024, le Maire a prescrit l'enquête publique relative à la Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Monsieur Pierre MONNET a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon en qualité de Commissaire Enquêteur. L'enquête se déroulera du lundi 25 mars au vendredi 26 avril 2024.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, en mairie annexe, Place Lucien Grillon, service urbanisme, aux jours et horaires suivants :

- lundi 25 mars de 9h à 12h.
- mercredi 3 avril de 14h à 17h.
- mardi 9 avril de 9h à 12h.
- Jeudi 18 avril de 9h à 12h.
- vendredi 26 avril de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier dans sa version papier ou électronique au service urbanisme de la mairie annexe, place Lucien Grillon, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sur le site internet de la commune <https://www.bandol.fr/quotidien/urbanisme> et consigner ses observations et contributions soit :

- sur le registre d'enquête ouvert en mairie annexe

- les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Bandol, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, place Lucien Grillon - 83150 BANDOL
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5261>
- sur l'adresse mail suivante : enquete-publique-5261@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5261> et donc visibles par tous.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis au Maire de Bandol et seront tenus à la disposition du public, au service urbanisme de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune, durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête

202408435

La Marseillaise